



---

[VERSION FRANÇAISE NON OFFICIELLE]

Le 31 mars 2020

Lynn Hemmings  
Directrice générale  
Direction de la politique du secteur financier  
Ministère des Finances du Canada  
90, Rue Elgin  
Ottawa, ON K1A 0G5

**Objet: Consultation sur les défis rencontrés par les régimes de retraite en lien avec la COVID-19 et les mesures potentielles qui pourraient grandement aider les administrateurs de régimes de retraite et les employeurs**

Chère madame Hemmings,

Comme demandé, nous vous écrivons pour formaliser les points de vue que nous vous avons exprimés lors de notre discussion du 26 mars 2020.

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (« ACARR ») est le principal défenseur des promoteurs et des administrateurs de régimes dans la recherche d'un système de revenu de retraite équilibré, efficace et durable au Canada. Nous représentons des promoteurs de régimes, des administrateurs, des fiduciaires et des fournisseurs de services et nos membres représentent plus de 400 sociétés et régimes de revenu de retraite qui couvrent des millions de participants.

Comme nous l'avons mentionné dans nos discussions, l'ACARR a mené une enquête auprès de plusieurs de nos promoteurs de régimes de retraite sous réglementation fédérale afin de recueillir leur point de vue sur les défis immédiats auxquels ils sont confrontés en raison de la pandémie COVID-19. Nous résumons ci-dessous les principaux défis auxquels ils font face de même que quelques suggestions sur la manière de les relever.

### **Défis immédiats**

Les défis immédiats auxquels sont confrontés nos membres ne sont pas à négliger. Alors que certains d'entre eux font faces à de sérieux problèmes en raison de leurs revenus qui se sont pratiquement taris du jour au lendemain, tous ont indiqué qu'ils sont confrontés à des problèmes de liquidité à mesure que cette crise s'aggrave et persiste. Les défis peuvent être résumés sous trois grandes rubriques :

- 1. Choc de flux de trésorerie :** Les revenus de nombreuses entreprises ont diminué presque du jour au lendemain. Certains membres ont exprimé leur inquiétude quant à la survie de leur entreprise suite à la baisse dramatique des flux de trésorerie subie au cours des dernières semaines, à moins que l'entreprise puisse conserver des liquidités pour répondre aux préoccupations immédiates causés par la COVID-19. Comme les circonstances devraient se normaliser à la sortie de cette crise et que les entreprises devraient commencer à récupérer, la capacité à conserver des liquidités pour l'entreprise est primordiale. Les délais de reprise devraient varier selon le secteur d'activité.

- 2. Les défis de la liquidité du marché :** Outre l'extrême volatilité des marchés des actions, nous savons que les instruments à revenu fixe, même ceux à court terme, sont devenus très peu liquides étant donné l'augmentation marquée des écarts entre les cours acheteur et vendeur. De nombreux régimes, en particulier ceux dont les flux de trésorerie sont négatifs, éprouvent des difficultés à dégager les liquidités nécessaires au paiement des rentes mensuelles. Les mesures visant à accroître la liquidité des fonds de pension ont été identifiées comme étant une préoccupation majeure.
- 3. Besoin urgent de certitude :** Face au choc des flux de trésorerie décrit ci-dessus, nos membres ont exprimé un besoin important et urgent de certitude à moyen terme à l'égard des flux de trésorerie, incluant les paiements de rentes. La volatilité et l'augmentation possible du financement sur base de solvabilité, étant donné les turbulences économiques actuelles, ont été identifiées comme étant un élément clé pour lequel la certitude est urgemment nécessaire.

Nous avons également discuté des défis administratifs. Cependant, avec l'annonce du BSIF le 27 mars dernier qui prolonge les délais et impose un gel des valeurs de transfert, les points de vue soulevés précédemment ont évolué. La prolongation des délais est bienvenue. Quant au gel des valeurs de transfert, il soulève de nouvelles questions, que nous aborderons directement avec le BSIF.

Une question administrative n'ayant pas été abordée dans l'annonce du BSIF est celle concernant l'autorisation des communications électroniques, laquelle serait la bienvenue dans le contexte actuel, mais également de façon permanente. De même, une prolongation quant à l'obligation législative de produire des formulaires de choix d'options dans les 30 jours suivant la cessation d'emploi ou la retraite serait la bienvenue, surtout compte tenu des questions découlant du gel des valeurs de transfert.

### **Des mesures qui pourraient considérablement aider les promoteurs de régimes de retraite**

Relativement aux trois défis mentionnés ci-dessus, nous avons discuté des suggestions suivantes :

- 1. Suspendre l'obligation de verser des cotisations spéciales :** Dans votre proposition d'ordre du jour, vous avez demandé si un **report** du versement des cotisations pour service courant et des cotisations spéciales pouvait être utile à ce moment-ci. Nos membres ont estimé qu'une prolongation du délai pour effectuer des paiements spéciaux risquait de se traduire par l'exigence d'un paiement très important au moment même où nous sortirions de la crise, empêchant ainsi les employeurs de se remettre sur pied. De plus, les règles et la jurisprudence complexes concernant la fiducie présumée de la LNPP pour les versements manqués pourraient faire en sorte que certains employeurs ne respectent pas les engagements stricts d'ententes de prêt, avec la possibilité d'une défaillance technique des employeurs en vertu desdites ententes.

**Compte tenu de ce qui précède, l'ACARR demande instamment une suspension des cotisations spéciales (par opposition à un report) pendant au moins les six prochains mois.** Compte tenu de l'incertitude actuelle, nous recommandons que les cotisations spéciales ne reprennent que six mois après l'annonce de la fin du moratoire. En ce qui concerne le coût normal, un report serait plus approprié, la rédaction tenant compte des questions de fiducie présumée. Le montant des cotisations différées pourrait être amorti pour éviter un paiement unique important.

- 2. Augmenter la liquidité des régimes de retraite :** Étant donné la faible liquidité des instruments à revenu fixe, il serait utile **d'éliminer ou de prolonger la limite normale de 90 jours pour les emprunts contractés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu pour les régimes de retraite à prestations déterminées** afin de permettre aux régimes de continuer à verser des rentes sans subir de pertes importantes lors de la vente forcée de placements moins liquides. En outre, le fonctionnement normal des marchés des titres à revenu fixe est essentiel non seulement pour les régimes de retraite, mais également pour les entreprises elles-mêmes. **Tout ce que le gouvernement ou la Banque du Canada peuvent faire pour améliorer la liquidité des instruments**

**à revenu fixe et assurer le bon fonctionnement du marché sera très bénéfique pour l'économie pendant cette crise.**

- 3. Minimiser le financement de la solvabilité à moyen terme :** Il est extrêmement difficile pour les entreprises de savoir combien de temps il leur faudra pour se remettre de cette crise, et certaines entreprises auront des difficultés plus longtemps que d'autres en raison de la nature même de leurs activités. Comme nous l'avons mentionné, immédiatement après la crise, la stabilité des exigences de financement futur sera essentielle.

Lors de nos discussions, le sujet de l'allègement du financement du même type que celui qui avait été proposé en 2009 a été mis sur la table. Nous avons pensé que ce type d'allègement ne serait pas d'une grande aide pour les employeurs puisque:

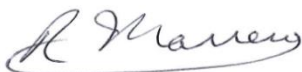
- l'allongement de la période de remboursement de cinq à dix ans procure un allègement limité ;
- les conditions associées à un tel allègement (consultation des participants et des retraités - impossible dans les circonstances actuelles ou lettres de crédit - très difficile à obtenir pour le moment) ; et
- l'ampleur de l'allongement de la période de paiement du déficit de solvabilité n'est pas susceptible de fournir le niveau d'allègement nécessaire à la trésorerie à moyen terme.

L'ACARR estime que cette situation offre l'opportunité de repenser le financement sur base de solvabilité - une mesure de financement dont un « allègement » a été accordé au creux de presque tous les cycles économiques et chocs du marché depuis sa création dans les années 1980, dans des circonstances économiques très différentes de l'environnement actuel de taux d'intérêt à long terme bas et persistants. **Nous recommandons vivement l'adoption de mesures similaires à celles que d'autres juridictions de retraite ont déjà adoptées ou sont en train d'adopter. Les principales mesures consisteraient à déterminer le financement selon une approche de continuité, éliminant les exigences de solvabilité, à l'exception d'un seuil de ratio de solvabilité minimal.** Les employeurs et les promoteurs de régimes apprécieraient grandement l'annonce d'une prochaine consultation sur le modèle de financement des régimes à prestations déterminées. Vous pourriez alors réexaminer la législation sur les prestations cibles peu de temps après, en vous basant éventuellement sur ce modèle de financement révisé.

Nonobstant ce qui précède, si le gouvernement n'est disposé qu'à fournir une aide financière temporaire pour l'instant, **nous l'invitons instamment à rendre cette aide disponible le plus largement possible, sans restriction ni réserve.** La crise de 2009 a été la plus importante que nous ayons connue depuis une génération. De l'avis général, la crise actuelle a amplement éclipsé les événements de 2009 et, à notre avis, elle justifie une aide au financement des régimes de retraite plus importante et plus large.

Nous vous remercions une fois de plus de nous donner l'occasion de discuter avec vous des défis auxquels sont confrontés les administrateurs de régimes de retraite et les employeurs, ainsi que de certaines mesures qui pourraient être extrêmement utiles dans l'immédiat et à moyen terme, alors que nous sortons de la crise. N'hésitez pas à communiquer avec nous si nous pouvons vous être utiles.

Sincèrement,



Ric Marrero  
Chef de la direction  
ACARR



Todd Saulnier  
Président, Comité de politiques nationales  
ACARR

cc: Kathleen Wrye, Chef de projet principal, Finances Canada